

## BILAN DES GARANTES

Projet H2V59

Usine de production d'hydrogène  
vert à Loon-Plage (Hauts-de-  
France) et son raccordement  
électrique

Concertation préalable

16 SEPTEMBRE – 20 NOVEMBRE 2019

Isabelle Jarry – Paola Orozco-Souël  
Désignées par la Commission nationale  
du débat public

Le 20 décembre 2019

# SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE .....	4
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	4
Maîtres d'ouvrage .....	4
Contexte du projet .....	4
Carète du projet, plan de situation .....	5
Objectifs .....	5
Caractéristiques .....	5
Coût .....	6
Calendrier de mise en service envisagée .....	6
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION .....	7
Quelques dates clés .....	7
Périmètre de la concertation .....	7
Documets et publicité de la concertation .....	7
Évènements publics.....	7
Participants .....	8
Organisation de la concertation préalable .....	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION .....	9
Une procédure participative méconnue du maître d'ouvrage H2V .....	9
Des focus sur les thèmes essentiels .....	9
Un ajustement du dispositif en cours de concertation .....	9
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION .....	11
L'étude de contexte du maître d'ouvrage .....	11
Publicité .....	11
Une concertation peu suivie .....	11
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION .....	12
Thématiques qui ont émergé pendant la concertation .....	12
Sur les risques industriels .....	12
A propos de l'énergie produite et consommée par le projet.....	13
Concernant les ressources en eau et leur préservation .....	14
Par rapport à la construction et les impacts du projet .....	15
Vis-à-vis des débouchés pour les autres produits du projet .....	15
A l'égard de l'emploi et de la formation .....	15
Face au modèle économique.....	16

Conclusions .....	17
AVIS DES GARANTES SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	19
Un maître d’ouvrage très disponible et ouvert .....	19
Un certain flou concernant les études .....	19
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D’OUVRAGE SUR LE PROJET ET SUR LES MODALITÉS D’INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU’À L’ENQUÊTE PUBLIQUE .....	19
Recommandations en cas de poursuite du projet.....	19
Information et participation du public.....	20
LISTE DES ANNEXES .....	21
ANNEXE 1 .....	21
ANNEXE 2 .....	23

## NOTE LIMINAIRE

Ce rapport a été rédigé par les garantes de la concertation préalable. Sa publication se fait sous la responsabilité du maître d'ouvrage, organisateur de cette concertation, en application de l'article L121.17 du Code de l'environnement. Il est communiqué dans sa version finale le 20 décembre 2019 sous format PDF pour publication sur le site dédié au projet [www.h2V59-concertation.net](http://www.h2V59-concertation.net)

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

### • MAÎTRES D'OUVRAGE :

- La société H2V qui est composée de plusieurs entités :
  - H2V Product est la maison-mère de la société ;
  - H2V Industry est en charge de la conception, du développement et de la construction des usines de la société ;
  - H2V59 est le maître d'ouvrage du projet d'usine de production d'hydrogène vert dans les Hauts-de-France, dont elle assurera ensuite l'exploitation.
- RTE (Réseau de transport d'électricité) en charge du raccordement électrique de l'usine.

### • CONTEXTE DU PROJET :

#### Le « power to gas »

Dans un contexte de transition énergétique et de besoins de stockage de l'énergie, le développement de l'hydrogène est jugé propice : la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) souligne la pertinence de l'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz pour les décarboner et stocker de l'électricité, un plan national pour le développement de la filière hydrogène en France a été lancé en 2018.

De plus, les politiques bas-carbone et les objectifs français pour le développement des énergies renouvelables renforcent la conviction que l'hydrogène est une réponse aux enjeux de la transition énergétique.

H2V Industry, acteur nouveau dans le secteur de l'énergie (même si son président, M. Lucien Mallet, a des compétences et de l'expérience dans l'éolien), envisage de produire de l'hydrogène « vert » grâce à l'électrolyse de l'eau. Ce procédé, fortement consommateur d'électricité, consiste à décomposer l'eau, sous l'action de l'électricité, en oxygène et en hydrogène.

Le projet H2V59, en réflexion depuis 2016, vise ainsi à produire de l'hydrogène « vert », à partir d'énergies renouvelables, afin de l'injecter dans le réseau de transport de gaz naturel. L'usine de production H2V59 est par conséquent destinée au « power to gas », technologie qui permet de stocker de l'électricité sous forme de gaz.

Dans ce sens, le projet représenterait une alternative au stockage de l'électricité et participerait à l'équilibre du réseau public de transport d'électricité.

Le maître d'ouvrage souhaite par ailleurs structurer une filière industrielle pour la production d'hydrogène « vert » et prévoit en même temps la construction d'une deuxième installation à Saint-Jean-de-Folleville (Seine-Maritime) sur la zone industrielle de Port-Jérôme, pour laquelle une concertation se tient, en parallèle de celle-ci, aux mêmes dates.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Convertir, par électrolyse de l'eau, de l'électricité renouvelable en hydrogène « vert » afin de l'injecter, par une canalisation, dans le réseau de transport de gaz naturel et permettre ainsi le stockage d'électricité, sous forme d'hydrogène « vert ».

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Il s'agit d'une usine de production d'hydrogène « vert » qui prévoit son implantation sur un terrain appartenant au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), sur la commune de Loon-Plage, entre la rue de Mardyck et la route de Mardyck, à proximité de Dunkerque. L'hydrogène « vert » produit serait injecté dans le réseau de transport du gaz naturel.

Deux unités identiques de 26 électrolyseurs chacune pour produire 28 000 tonnes d'hydrogène « vert » par an (soit 3% de la production française d'hydrogène par an) seraient construites ainsi qu'un poste de transformation de 314 MW (puissance nécessaire pour alimenter les différents équipements de l'usine) prévu pour être raccordé au poste du réseau public de transport d'électricité, situé à Grande-Synthe, à travers une liaison souterraine de 225 000 volts qui serait réalisée par RTE.

Le choix du site par le maître d'ouvrage a été fait en raison de la place qu'occupe Dunkerque dans le transport de gaz naturel : le territoire est l'un des principaux points d'entrée du gaz en France, est interconnecté avec les réseaux voisins et le port dispose d'une canalisation d'importation de gaz en provenance de Norvège.

Les caractéristiques du terrain ont également joué un rôle dans ce choix. Situé à l'intérieur de la zone industrielle du GPMD, le site serait éloigné de plus d'un kilomètre des premières habitations et il fournirait, du fait des activités industrielles présentes, des débouchés à l'hydrogène « vert » produit : en remplacement de la consommation d'hydrogène « gris » et/ou pour la mobilité (en complément ou en substitution d'une injection dans le réseau de GRTgaz).

Le site nécessite toutefois des aménagements routiers, un raccordement en eau au réseau l'Eau du Dunkerquois, un raccordement des eaux usées au canal des Dunes, un raccordement électrique au poste électrique de RTE à Grande-Synthe (4km environ), un raccordement entre l'usine et le réseau de gaz naturel (1km environ).

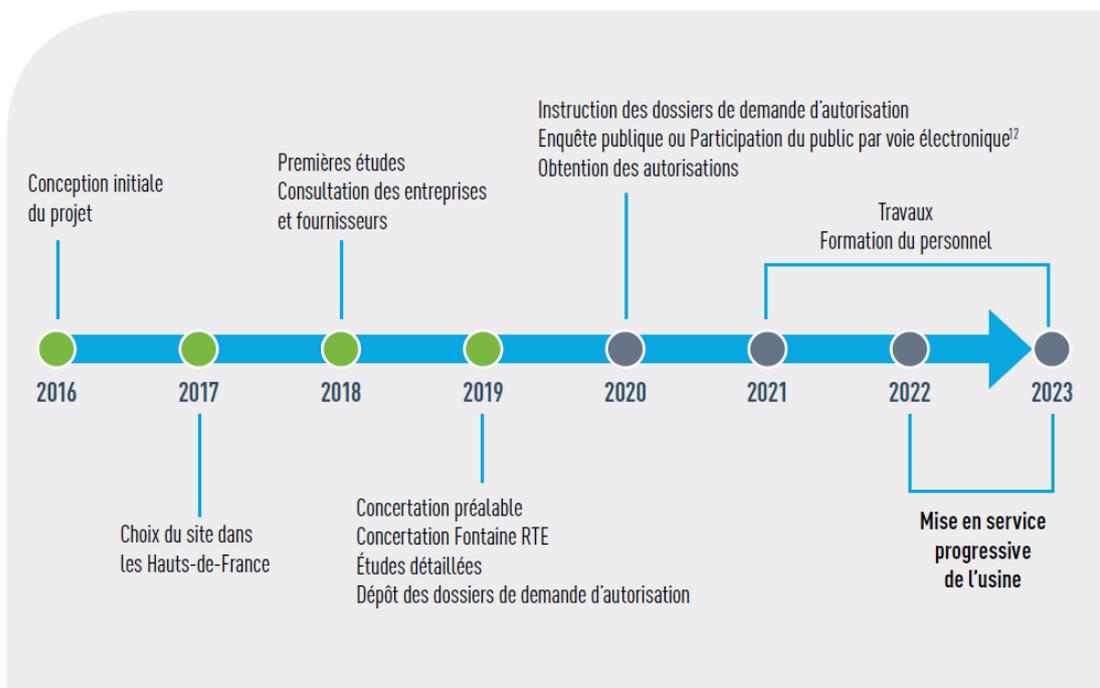
L'usine est une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et ne serait pas classée Seveso, l'hydrogène n'y étant pas stocké au-delà de 5 tonnes.

- **COÛT :**

Entre 230 et 251 millions d'euros.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

Un dépôt de la demande d'autorisation est prévu en 2020 pour une mise en service progressive de l'usine entre 2022 et 2023 : la première tranche de 26 électrolyseurs serait mise en service en 2022 et la seconde, d'une puissance égale, en 2023.



## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation : 6 mars 2019
- Désignation des garantes : 6 mars 2019 (Isabelle Jarry) et 31 juillet 2019 (Paola Orozco-Souël)
- Dates de la concertation : 16 septembre – 20 novembre 2019
- Publication du bilan : 20 décembre 2019

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

La concertation était ouverte à toute la population de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) qui compte 198 341 habitants sur 17 communes. Mais le dispositif d'information devait être renforcé sur les 3 communes concernées directement par l'implantation de l'usine :

- Loon-Plage, Grande-Synthe et Dunkerque, notamment la commune associée de Mardyck (environ 30 000 habitants)

Le département du Nord (59) et la région Hauts-de-France ont été informés par les relais et les médias locaux.

- **DOCUMENTS ET PUBLICITE DE LA CONCERTATION :**

- 4 annonces presse
- 100 exemplaires du Dossier de concertation imprimés et mis en ligne sur le site du projet [http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/H2V-Dossier-concertation-Dunkerque\\_HD.pdf](http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/H2V-Dossier-concertation-Dunkerque_HD.pdf)
- 2 000 exemplaires de la synthèse imprimés
- 16 000 exemplaires du dépliant d'information distribués en BAL dans les 3 communes concernées (Loon-Plage, Grande-Synthe et Dunkerque – commune associée Mardyck)
- 1 exposition itinérante présentée successivement dans les mairies des communes concernées et à l'Hôtel communautaire : du 17 septembre au 3 octobre 2019 à Loon-Plage, du 3 au 21 octobre 2019 à Mardyck, du 21 octobre au 7 novembre 2019 à Grande-Synthe et à l'Hôtel communautaire à Dunkerque du 7 au 11 novembre 2019.
- 1 site internet dédié : <http://h2v59-concertation.net>

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 4 réunions publiques dont une d'ouverture et une de clôture
- 2 ateliers : 1 sur le thème de l'environnement, 1 sur le thème de la mobilité
- 2 rencontres de proximité

- **PARTICIPANTS :**

- 327 participants aux rencontres publiques dont 245 en réunions publiques, 55 en rencontres de proximité et 27 aux ateliers thématiques
- 1406 connexions au site internet et 4166 pages vues (environ 600 adresses IP) – selon le maître d’ouvrage
- 81 visites sur la page RTE dédiée – selon RTE
- 63 questions (papier, Internet, en réunion)
- 10 avis (papier, Internet, en réunion)
- 9 commentaires (en réunion)
- 8 suggestions (en réunion)
- pas de contributions de cahiers d’acteurs

- **ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE :**

Le **6 mars 2019**, suite à la saisine de la CNDP par H2V Industry pour le projet d’usine de production d’hydrogène vert à Loon-Plage, dit H2V59, la CNDP décide d’organiser une concertation et nomme deux garantes, Clara Osadtchy et Isabelle Jarry.

Suite à la démission de Clara Osadtchy pour raisons personnelles le 27 mars, André Le Morvan est nommé garant le **3 avril 2019**.

De nombreux échanges entre les garants, le maître d’ouvrage et son assistance à maîtrise d’ouvrage ont lieu durant la phase de préparation du dossier de concertation : les garants insistent sur l’importance d’une information claire et détaillée sur un projet qui implique une technologie méconnue, même si elle n’est pas nouvelle, et des questions encore en suspens, notamment vis-à-vis de la nouvelle réglementation en train de se mettre en place (place de l’hydrogène dans la transition énergétique, pourcentage d’injection dans le réseau, plan Hydrogène de Nicolas Hulot, soutien des pouvoirs publics à la filière, etc.), du financement et de la solidité de l’entreprise, etc.

A noter que la signature du contrat de filière hydrogène est actée en juin, l’examen des projets de loi Énergie-Climat à l’Assemblée Nationale se tenant les 10 et 17 juin 2019.

Le projet de loi sera voté le 25 juillet 2019.

Le dossier de concertation, qui prévoit une concertation du 2 septembre au 4 octobre 2019, est soumis à la CNDP à la fin juin, et examiné lors de la séance plénière du mercredi 3 juillet 2019 en présence des responsables du projet.

De nombreuses questions leur sont posées par les membres de la Commission nationale, qui considèrent que l’ambition de création d’une nouvelle filière liée à la transition énergétique, mérite de la part du maître d’ouvrage une concertation plus conséquente et plus fouillée.

Des modifications quant aux modalités de concertation sont demandées dans la décision du 31 juillet 2019 (voir en annexe), en particulier l’ajout de réunions publiques, la prise en compte des enjeux de mobilité, et l’allongement de la concertation d’un mois, portant à deux mois la durée totale du processus participatif.

Le dossier de concertation amendé en ce sens par H2V est examiné en séance plénière du 31 juillet 2019, et les nouvelles modalités validées.

Les dates de la concertation sont fixées : du 16 septembre au 20 novembre 2019.

Le nombre de réunions et d’ateliers est également fixé (voir calendrier des rencontres en annexe) ; une synthèse du dossier est demandée.

Entre temps, André Le Morvan a démissionné pour raisons personnelles ; le 31 juillet, la CNDP nomme Paola Orozco-Souël pour le remplacer, en binôme avec Isabelle Jarry.

## DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

### • UNE PROCEDURE PARTICIPATIVE MECONNUE DU MAÎTRE D'OUVRAGE H2V

Si RTE, le maître d'ouvrage en charge du raccordement, est un acteur averti et familier des concertations et des procédures CNDP, il en allait autrement pour H2V, qui n'avait aucune expérience dans ce sens. L'industriel avançait de plus un impératif d'urgence, que ce soit vis-à-vis de ses actionnaires, impatients de voir avancer rapidement le projet, que de ses fondateurs, préoccupés par des concurrents qui, comme lui, se préparent à l'émergence de la filière et initient donc des projets de même nature.

Bien que novice en matière de concertation, le maître d'ouvrage était accompagné d'un cabinet de conseil expérimenté qui l'a assisté dans la conception des modalités de la concertation.

Des échanges nourris avec le binôme des garantes (Clara Osadtchy et Isabelle Jarry) puis des garants (André Le Morvan et Isabelle Jarry) ont permis au maître d'ouvrage, durant les mois de mars, avril, mai et juin 2019, d'affiner son dossier et de prendre en compte les demandes des garants en matière de modalités.

C'est l'information donnée au public dans le dossier qui a surtout concentré les questions et les demandes des garants, lesquels ont insisté auprès du maître d'ouvrage afin qu'il explicite davantage certains points, tels que le process industriel ou la solidité du modèle économique, mais aussi les enjeux de la filière et la question centrale de l'électricité renouvelable.

Une première version du dossier et des modalités de la concertation, d'une durée d'un mois, intervenant très tôt à la rentrée de septembre 2019, a tout d'abord été proposée par H2V début juillet. Cette première version est apparue trop peu consistante à la CNDP qui a considéré que sur un sujet de cette importance, un processus participatif de plus grande ampleur s'imposait.

Des modalités ont été fixées en séance plénière du 3 juillet 2019 qui ont été prises en compte dans la seconde version du dossier, présenté en séance du 31 juillet.

### • DES FOCUS SUR LES THEMES ESSENTIELS

Les principaux sujets d'intérêt et d'échanges s'étant assez rapidement dessinés, à la demande des garantes et pour faire écho aux remarques de Paola Orozco-Souël lors de sa lecture initiale du dossier de concertation, des extraits du dossier ont été mis en ligne sur le site, sous forme de focus sur des thématiques essentielles : eau, impacts environnementaux, fourniture d'électricité, modèle économique.

### • UN AJUSTEMENT DU DISPOSITIF EN COURS DE CONCERTATION

Les premières réunions, en particulier la réunion d'ouverture et la réunion à l'Université du Littoral Côte d'OPAL, ont rassemblé un public plutôt nombreux, mais assez rapidement ce public s'est clairsemé et la participation a baissé.

Rencontre de proximité, Grande-Synthe, 2 octobre	25 personnes
Réunion d'ouverture, Loon-Plage, 3 octobre	57 personnes
Rencontre de proximité, Dunkerque, 9 octobre	30 personnes
Réunion publique, CCI Dunkerque, 10 octobre	26 personnes
Réunion publique, l'ULCO, 17 octobre	160 personnes
Atelier mobilité, Dunkerque, 24 octobre	20 personnes
Atelier environnement, Grande-Synthe, 7 novembre	7 personnes
Réunion de clôture, Dunkerque, 12 novembre	25 personnes

A mi-chemin de la concertation, les garantes, conscientes du déficit de participation et dans la crainte que l'information n'ait pas été suffisamment relayée au niveau local, ont demandé au maître d'ouvrage de relancer le processus d'information.

Face à cette faible mobilisation de la population et à la présence habituelle dans les réunions des parties prenantes du projet (bureaux d'études, acteurs politiques, institutionnels, économiques) trois semaines avant la fin de la concertation, les garantes ont sollicité le maître d'ouvrage afin de mettre en place quelques dispositions, notamment en matière d'information, qui permettent de redynamiser la concertation et de faire venir le public.

Les garantes ont également proposé d'inviter à la dernière réunion des publics compétents pour débattre de chaque grand thème lié aux problématiques dégagées par les échanges (gestion du risque, électricité d'origine renouvelable, ressources en eau...).

Le maître d'ouvrage a alors relancé ses contacts, pris un encart dans la presse locale, renforcé l'affichage autour des lieux de vie, mis en avant sur le site Internet la réunion de clôture.

Au cas par cas, les garantes ont appuyé les demandes du maître d'ouvrage auprès de certains institutionnels qu'il souhaitait faire s'exprimer, en invitant par mail ces acteurs à assister à la réunion et à prendre la parole.

Cette stratégie conjointe a permis la présence de personnes qui ont apporté leur expérience et compétence sur chacun des grands sujets abordés, élargissant et approfondissant l'information.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- **L'ÉTUDE DE CONTEXTE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le maître d'ouvrage, en préalable à la concertation, a rencontré un certain nombre d'acteurs locaux.

Au rang des institutionnels : le Sous-préfet de Dunkerque, le Vice-Président du Conseil régional des Hauts-de-France, le Député de la 14<sup>ème</sup> circonscription, le Maire de Loon-Plage, le Directeur du cabinet adjoint du Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'ADEME, le Président du Directoire du GPMD, l'Adjoint au Délégué Nord-Est de GRTgaz.

Du côté des associations environnementales : le Président de l'Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois, le Président de l'Association Virage Énergie.

- **PUBLICITE**

Les informations sur les modalités de la concertation ont été diffusées par voie de presse et ont fait l'objet d'une publicité dans les communes concernées par l'implantation du projet. Des envois postaux ont été réalisés dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.

Si quelques articles sont parus dans la presse locale, il est à noter que l'information sur la concertation mise en place a surtout été diffusée largement par les publications communales.

- **UNE CONCERTATION PEU SUIVIE**

La fréquentation réduite des réunions a été un sujet de frustration pour les garantes et de déception pour les maîtres d'ouvrage. Si RTE, plus familier de l'exercice, ne s'est pas montré surpris par la faible participation, H2V qui avait le sentiment d'avoir déployé les moyens propres à faire venir le public a été étonné de constater que le projet suscitait assez peu d'intérêt.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. D'après le maître d'ouvrage, la forte expérience de la concertation du territoire et la grande culture industrielle des populations locales, y compris chez les associations environnementales, provoqueraient un désintérêt chez les participants.

Mais il est important de souligner que très régulièrement les enjeux pour le grand public se dessinent au moment où les projets se concrétisent. Face à l'absence d'études mises à la disposition du public sur les impacts du projet, il a certainement été difficile d'appréhender les enjeux pour chacun en dehors des opportunités d'emploi mises en avant par le maître d'ouvrage.

Certaines contributions montrent que du choix du tracé qui sera fait pour le raccordement, des mesures de sécurité qui seront mises en œuvre pour protéger les populations d'un risque industriel accru par l'effet domino possible au regard du site d'implantation, et de la tenue des engagements en matière d'emploi pour le territoire dépendra l'accueil local du projet.

Par ailleurs, il est probable également de supposer que les informations diffusées sur le projet H2V59 dans le cadre de la concertation préalable n'ont pas permis aux associations environnementales de vérifier si les impacts du projet étaient minimisés (notamment pour la faune) ou évalués de manière incertaine (impact sur la ressource en eau en temps de sécheresse). Il en est de même pour s'assurer que les mesures de réduction d'impact prévues à ce jour soient réellement en rapport avec le niveau d'impact potentiel réel en phase de travaux, d'exploitation, etc.

Dans ce sens, une réaction de leur part pourrait être attendue au moment où les conclusions des études d'impact et de danger seront mises à leur disposition.

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

En dépit d'une faible participation, il est possible de dégager à la fois de grandes thématiques de débat et quelques recommandations suggérées par le public présent.

Toutefois, et dans l'objectif de refléter la nature de la participation notamment lors des réunions publiques et des ateliers thématiques, il convient de rappeler qu'un nombre important des expressions (questions, avis, suggestions) émane d'un faible nombre de participants.

Ainsi, sur les 42 questions formulées pendant les réunions publiques et les ateliers, 31 ont été l'expression de 6 participants différents.

### • THÉMATIQUES QUI ONT ÉMERGÉ PENDANT LA CONCERTATION

Des questions centrales pour les participants ont émergé dès le début de la concertation. Elles sont ici listées par ordre d'occurrence :

- Risques industriels : pour l'environnement mais surtout par rapport au site d'implantation (à côté de plusieurs usines classées SEVESO) et la menace de l'effet domino. Les mesures envisagées pour maîtriser ces risques ont également été un sujet de préoccupation.
- Énergie : en raison d'une méfiance vis-à-vis des garanties d'origine d'électricité renouvelable, mais la capacité d'approvisionnement et le rendement de l'usine n'ont pas laissé les participants indifférents.
- Eau : par rapport à la ressource (origine, capacités) et à sa maîtrise, mais également par rapport aux technologies alternatives (utilisation de l'eau de mer).
- Impacts & travaux : concernant l'injection de l'hydrogène produit dans le réseau de gaz, le raccordement de l'usine et dans une moindre mesure la construction des bâtiments.
- Débouchés : à l'égard de l'oxygène rejeté, de la chaleur valorisable et de la mobilité.
- Emploi et formation : à la fois sur les garanties et les profils.
- Modèle économique : avant tout par rapport à la viabilité économique de l'usine compte tenu de la réalité du marché de l'hydrogène aujourd'hui et du modèle de financement.

Les garantes ont choisi d'illustrer les thématiques de débat par la mise en exergue de certaines questions, remarques, suggestions choisies parmi l'ensemble des contributions. Cette sélection est motivée par la capacité des contributions à résumer l'esprit du débat et la volonté sous-jacente des participants d'avoir des réponses précises à leurs interrogations.

### • SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Certains participants ont évoqué cette question en faisant montre d'une certaine expertise : *« Dans l'hypothèse où GRT Gaz admet l'injection des 6% d'H2 dans son réseau, Les LIE/LSE indépendantes sont pour le CH4 (5/15) et H2(4/75). Quels seraient ces valeurs pour un mélange à 6% et quels dangers supplémentaires en cas de ruptures de canalisations sur le domaine publique ? Actuellement au vu du nombre d'incidents liés aux travaux publics, très peu se transforment en accidents. Qu'en sera-t-il à 6% d'hydrogène ? Le PCS du gaz va fluctuer en fonction de vos arrêts, quelles incidences cela aurait-il sur le fonctionnement de nos appareils domestiques et installations industrielles ? Est-ce que le fait de stocker ou de contenir l'oxygène que vous comptez rejeter à l'atmosphère, vous obligerez à passer comme site SEVESO ? Le fait de ne pas être SEVESO vous affranchit de bon nombre de contraintes et de réglementations ? Sous quelle convention collective serez-vous rattachés ? Celle des IEG ? ».*

D'autres s'interrogent sur le choix du lieu d'implantation de l'usine, compte tenu de l'importante présence de sites SEVESO. Un représentant du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) rappelle le grand nombre d'industries à risques dans le secteur et la démarche illogique de garder le village de Mardyck entouré de sites SEVESO. Il ajoute que *« l'industrie dunkerquoise a muté vers des petites unités qui présentent de fortes interactions en cas d'incendie, ce que les études ne prévoient pas ».* Pour lui, *« la même problématique se pose aujourd'hui avec*

*le développement de Loon-Plage et le projet de H2V » qu'il juge « trop près des habitations et d'autres usines comme Ryssen alors qu'un terrain immense existe entre Loon-Plage et Grande-Synthe ».*

Une méfiance est également exprimée vis-à-vis des mesures existantes pour éviter les risques. Un habitant de Loon-Plage rappelle le contexte de risque industriel sur le territoire loonois avec la présence de nombreux sites SEVESO et fait référence au terminal méthanier pour illustrer son propos : *« pour rappel, l'étude publique du terminal méthanier sur « l'effet domino » est malheureusement restée vide dans le contenu, pour non volonté d'étude (coût ?, connaissances ?, enjeux, tabou ?) ou sinon parce que rédhibitoire pour le projet ... ? On ne le saura jamais. D'autant plus que de nos jours, le risque terroriste est non négligeable et dépasse toutes les hypothèses envisagées. Ma question est la suivante : est-ce que cet effet domino sera (enfin vraiment) étudié et quelles mesures préventives/compensatoires seront mises en place (déplacement du projet, réalisation de buttes de terre, ...) ? ».*

D'autres se demandent *« si H2V prévoit d'intégrer le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels) qui est doté d'une « commission risques » »* et questionnent le maître d'ouvrage au sujet *« des dispositions prévues en termes de sécurité et de sûreté de l'usine H2V59 ».*

Les craintes pour certains participants se justifient par les accidents qui ont eu lieu dans le passé. Un participant estime ainsi *« que l'hydrogène n'est pas une énergie d'avenir ».* Il souligne la dangerosité de ce gaz hautement inflammable en faisant référence aux dirigeables qui utilisaient de l'hydrogène et à l'accident de Zeppelin du 6 mai 1937 qui fit 280 morts. Pour lui *« le rejet d'oxygène dans l'atmosphère présente un risque pour l'homme »* car *« une concentration d'oxygène supérieure à 21% est inflammable et très dangereuse pour l'homme ».*

Parmi les personnes qui se sont exprimées sur ce sujet, un participant, constatant une multiplication des implantations industrielles sur la zone industrialo-portuaire à Loon-Plage, émet le souhait que les pouvoirs publics diffusent plus largement l'information, sur les risques et les mesures prévues en cas d'accident industriel (plan communal de sauvegarde, document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), plan de transport des matières dangereuses).

Enfin, une personne résume dans son intervention les différents risques présents certainement à l'esprit du public lorsqu'il évoque cette question : *« le projet prévoit l'implantation de l'usine dans un tissu d'industries à risques déjà très dense. Même si elle ne sera pas classé Seveso en raison du non stockage (mais simplement ICPE), le réacteur sera tout de même sous 30 bars. Dans l'environnement direct, il y a :*

- *une distillerie (Ryssen) avec des réserves d'alcool présentant des risques limités : risque explosion, incendie ;*
- *une usine en cours de construction fabriquant de l'acide chlorhydrique (Indaver) : risque de nuage acide ;*
- *un terminal méthanier avec des quantités de stockages importantes : risque d'explosion et d'incendie ;*
- *une usine de produits pétroliers (polymères) - Versalis et son stockage : risque d'explosion avec effets lointains (peut notamment créer une onde de chocs très destructrice). Pour l'histoire, l'explosion d'un seul camion à Los Alfaques avait fait plus de 200 morts en 1978).*
- *stockage produits pétrolier : Total : incendie, explosion ».*

## ● A PROPOS DE L'ÉNERGIE PRODUITE ET CONSOMMÉE PAR LE PROJET

Avant d'aborder cette question, il convient de rappeler que deux semaines avant l'ouverture de la concertation un article paru dans le journal *Le Monde* a mis en lumière une pratique des fournisseurs d'électricité verte. Ces derniers se contenteraient d'acheter des certificats de garantie d'origine qui n'auraient pas pour objectif premier de soutenir le développement des énergies renouvelables.

L'origine de l'électricité consommée par le projet H2V59 était une préoccupation des participants en raison de la méconnaissance (et la méfiance que cela induisait) des mécanismes de garantie d'origine et du doute quant à la disponibilité de la ressource renouvelable dont l'usine a besoin pour fonctionner (314 MW).

La crainte que le projet fasse appel, en cas de besoin, à l'énergie nucléaire notamment parce qu'elle est considérée comme décarbonée, s'est également exprimée.

Un participant affirme ainsi lors de son intervention *« que les fournisseurs d'électricité verte pratiquent le greenwashing »* car pour lui il est impossible de subvenir à toute la demande en électricité verte.

Reconnaissant que le projet s'inscrit dans une philosophie de respect de l'environnement, un participant demande à H2V s'il a l'intention « *de développer votre propre production d'électricité ou d'afficher une illusion d'utilisation d'électricité 100% verte par l'achat d'un contrat auprès d'un fournisseur qui aujourd'hui est incapable de garantir que 100% de l'électricité qui vous sera vendue est effectivement produite par une source 0% nucléaire ?* » .

D'autres interrogent H2V sur la possibilité de produire de l'hydrogène « vert » si le contexte actuel évolue : « *vous souhaitez une alimentation électrique dite renouvelable. La puissance nécessaire peut-elle être garantie en énergie renouvelable ? Si demain tous les "gris" consommateurs passaient à l'énergie renouvelable comment pourrait-on garantir l'énergie ?* ».

Dans la même veine, un habitant souhaite savoir « *quelle sera la disponibilité des énergies renouvelables pour alimenter l'usine, notamment dans l'hypothèse où toutes les entreprises souhaiteraient également s'alimenter avec des énergies renouvelables* ». Tandis que certains formulent plus clairement leur préoccupation : « *quel est le fournisseur d'électricité verte choisi par H2V ? H2V envisage de s'approvisionner en électricité nucléaire puisqu'il s'agit d'une énergie décarbonée ?* ».

Sur la contribution du projet au développement des énergies renouvelables en France, un participant interroge la possibilité pour H2V de faire appel à l'énergie renouvelable produite dans d'autres pays : « *j'ai lu dans un compte rendu que l'origine de l'électricité renouvelable sera vérifiée par Power Next. Pour avoir un tarif bas, vous notez qu'un appel d'offres européen sera lancé. Je comprends l'inquiétude des participants à cette concertation, sur la vérification de la provenance de cette électricité, car le problème se pose déjà, même en prenant de l'électricité française. A-t-on vraiment besoin d'aller prendre à l'étranger cette énergie renouvelable, alors qu'il risque d'y avoir des éoliennes à Dunkerque ?* ».

Mais la participation (indirecte) du contribuable au projet est également posée : « *(...) Autre question éminemment importante pour nos porte-monnaies : les rendements de cette nouvelle usine permettront-ils de faire baisser la note d'électricité pour les consommateurs ? En effet, EDF n'ayant pas été capable de prévoir en provisions des travaux suffisants de maintenance dans ses usines nucléaires, cela nous vaut des hausses successives du prix de l'électricité : nous devons nous inquiéter d'ores et déjà de savoir s'il en sera de même pour l'usine du Projet H2V59 ??? Bien sûr, sur le plan de l'écologie, il semblerait que ce projet réponde à une nécessité de remplacer à long terme les usines nucléaires (?)* ».

Enfin, un habitant souhaiterait savoir « *quel est le rendement énergétique de la production d'hydrogène vert, car il n'y a pas de valorisation de l'eau chaude et de l'oxygène* ».

## ● CONCERNANT LES RESSOURCES EN EAU ET LEUR PRESERVATION

Sur ce point, il est à noter que les préoccupations ont surtout porté sur les capacités actuelles d'approvisionnement mais aussi à long terme compte tenu du phénomène de changement climatique et donc de la nécessité de préserver la ressource en eau.

Les participants s'interrogent sur la possibilité d'alimenter l'usine H2V59 en eau à moyen/long terme, dans un contexte de phénomènes de canicule et de sécheresse de plus en plus fréquents.

Une participante souhaite savoir si le projet H2V59 aura un impact sur les ressources en eau potable et demande au porteur de projet de clarifier ce qu'il entend « *par "eau industrielle"? EST CE QUE CE SERA DE L'EAU POTABLE? Allez-vous utiliser de l'eau des nappes phréatiques? Combien de m3 d'eau y aura-t-il- de consommé par jour? Compte tenu des problèmes de sécheresse qui doivent d'après les experts, s'amplifier dans le futur* ».

En affirmant que l'eau est aujourd'hui précieuse et deviendra rare, un participant demande : « *quelle sera votre source d'alimentation en eau ? et votre garantie d'un remplacement en équivalence volume d'une eau de consommation si tel en était le cas ?* ».

Par ailleurs, un participant estime que la consommation d'eau de H2V pour le refroidissement des équipements est importante et pourrait poser problème en cas de développement futur de l'usine et lors de périodes de stress hydrique. Il indique que plusieurs entreprises du secteur sont confrontées à cette problématique et qu'elles essaient d'appliquer des solutions comme les tours adiabatiques qui représentent une réduction de la

consommation en eau de 90% et une limitation du risque de légionnelles. Il affirme qu'«une autre solution pourrait être l'utilisation de l'eau de mer, déjà utilisée par certains industriels ».

Sur ce point, un participant estime que H2V pourrait « utiliser de l'eau de mer puisque le projet prévoit l'usage d'eau et de potasse ». Un autre rappelle « que la DREAL demande aux grands consommateurs d'eau de réduire leur utilisation sur le littoral dunkerquois, chaque usine consommant aujourd'hui en moyenne entre 20 à 25 000 m<sup>3</sup> d'eau ». cette personne souhaite savoir « comment la consommation importante de H2V s'articulerait avec ce schéma local de préservation de la ressource en eau ».

## • PAR RAPPORT A LA CONSTRUCTION ET LES IMPACTS DU PROJET

Cette thématique a davantage été abordée par les personnes déclarant habiter les communes concernées par l'implantation de l'usine. Une habitante de Mardyck présente à (presque) toutes les rencontres a apporté aux maîtres d'ouvrages de précieux renseignements sur le site, indiquant notamment que deux zones sont encore constructibles entre Mardyck et Loon-Plage et dans la zone de la coulée verte à Mardyck. C'est pour cela, explique-t-elle, qu'un projet de gazoduc a déjà été modifié.

Sur ce point, cette participante a été la principale contributrice dans l'objectif, d'après ces propos, de permettre aux maîtres d'ouvrage de faire attention et d'éloigner la liaison électrique de toute habitation éventuelle.

Aussi, elle a souhaité savoir « qui décide du tracé de liaison électrique ». Et si « ce dernier sera compatible avec le croisement d'autres réseaux déjà en place ». Cette participante demande également « comment RTE va prendre en compte les contraintes d'occupation des réseaux souterrains et des sites industriels (Total, IndaChlor), pour réaliser le raccordement électrique du projet H2V59 ».

Un habitant de Loon-Plage aimerait pour sa part avoir « des précisions sur le nombre de tours de refroidissement, leur hauteur et l'impact en termes d'humidité pour les premières habitations riveraines ». Il souhaite également connaître « la hauteur des torchères et leur impact en termes de bruit nocturne et diurne ».

Enfin, une personne habitant également les communes de la zone d'étude, s'interroge sur les effets du projet sur l'avifaune. «Le rejet d'un concentré d'oxygène peut condamner la zone de migration des oiseaux entre Mardyck et Loon-Plage ». Elle estime qu'en raison de la présence de nombreuses usines sur cette zone, le terrain du projet H2V59 constitue le dernier couloir de passage possible pour les oiseaux.

## • VIS-A-VIS DES DEBOUCHES POUR LES AUTRES PRODUITS DU PROJET

Les questions sur la valorisation de l'oxygène et de la chaleur produits par l'usine H2V59 ont été la préoccupation de certains acteurs économiques mais pas exclusivement. Des participants ne représentant pas une entreprise ont également souhaité que le projet s'inscrive dans une logique d'économie circulaire.

Ainsi, un participant propose tout simplement à H2V, « pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux, est-il possible d'inscrire la valorisation du dioxygène comme un objectif du projet ? ».

Certains acteurs du territoire regrettent pour leur part que l'oxygène produit par l'usine H2V59 soit rejeté dans l'atmosphère et demandent à connaître les contraintes à sa valorisation puisque les opportunités économiques existent : « Le projet est vertueux du point de vue environnement, mais n'est-il pas possible d'aller plus loin en valorisant la production d'oxygène associée, sachant qu'il y a de gros consommateurs à proximité (Arcelor notamment) actuellement fournis par Air Liquide ? L'idée pourrait être la mise en concurrence avec Air liquide afin de valoriser votre sous-produit ou la réalisation d'un partenariat avec celui-ci. Ce point a-t-il été envisagé ou va-t-il l'être, ce qui ferait un gain d'énergie au global? ».

## • A L'EGARD DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Contrairement à ce qui était attendu sur ce sujet, les questions liées à l'emploi n'ont pas été, en nombre, les plus importantes.

Les échanges engagés par le maître d'ouvrage avec les structures qui mettent en œuvre la politique de l'emploi de la Communauté Urbaine de Dunkerque et la perspective de concrétiser une offre d'emploi étant, au moment de la

concertation préalable lointaine, ont certainement joué dans l'absence d'une mobilisation plus forte sur cette question.

Toutefois, les contributions portant sur cette thématique ont révélé les principaux enjeux pour les participants : les garanties de l'offre et le profil des candidats.

Une participante *« aimerait des garanties des exploitants de favoriser l'emploi local. Quitte à former les habitants du bassin d'emploi »*.

Les personnes intéressées par ces questions interrogent H2V sur le type de personnel qui sera mobilisé pour la conception et la construction de l'usine. Elles rappellent que lors de la construction du terminal méthanier il y avait beaucoup d'entreprises étrangères et que les emplois n'ont pas profité aux populations locales.

C'est peut-être pour cette raison que l'association Entreprendre Ensemble a insisté sur sa volonté de tout mettre en œuvre *« pour que les Dunkerquois puissent être formés et recrutés par H2V »*.

Certains anticipent cette question et demandent à H2V d'expliquer *« quelle possibilité permet ce projet sur l'emploi et quelle formation faudrait-il faire ? »*.

D'autres ont formulé des demandes directes d'emploi, comme ce contributeur : *« Je viens de lire votre article et j'aimerais savoir pour quand serait prévu son démarrage et quel seraient le type de compétence que vous recherchiez. Je suis titulaire d'un Bac Professionnel Industries Chimiques et de Procédés. Et ayant déjà participé au démarrage d'une unité je serais très intéressé pour participer à ce projet novateur et d'avenir. Pourriez-vous m'en dire plus s'il vous plaît »*.

Enfin, un participant se soucie de la bonne répartition géographique des opportunités d'emploi offertes par le projet : *« vous avez précisé que la construction de l'usine Hydrogène Pro pour la fabrication d'électrolyseurs serait envisageable sur le Dunkerquois, en cas de développement de l'hydrogène vert, grâce à H2V59. Dans ce cas, n'oubliez pas que ces 2 usines n'ont pas besoin d'être raccordées. Il n'est donc pas indispensable que la 2ème usine soit sur la zone de Loon-Plage ou Mardyck »*.

## ● FACE AU MODELE ECONOMIQUE

Si cette question ne représente pas la plus grande partie des contributions exprimées pendant la concertation, il faut souligner qu'elle a été abordée parfois avec expertise par certains participants, à l'instar de cette personne qui analyse le projet en ces termes : *« Compte tenu que pour produire 1,8 Tonne par heure, on a besoin d'environ de 30 m<sup>3</sup> d'eau par heure et 100 MWh élec à l'heure. Sur l'année (8000 h), on va, donc, avoir besoin d'une consommation annuelle de 240 000 m<sup>3</sup> d'eau et 800 000 MWh d'électricité verte et, en parallèle, on va produire 14 400 T d'hydrogène, mais aussi plus de 115 200 tonnes d'oxygène. Au vu de ces éléments, a-t-on étudié les conséquences environnementales de cette surconsommation d'eau et de ce rejet d'oxygène s'il n'est pas valorisé? La réussite du projet dépend de son modèle économique les premiers éléments disponibles : investissement 240 millions d'euros et achat d'eau et d'électricité font que le prix de revient de l'hydrogène départ usine sera entre 4 et 5 euros le kilo sur la base de 45 euros le MWh électrique. A ce prix, quel est le client capable de surpayer 14 400 tonnes d'hydrogène avec un prix 2 à 3 fois plus cher que l'hydrogène fossile ? »*.

Avec méfiance et en soulignant la nécessité de faire appel aux subventions de l'Etat pour que le projet soit viable, d'autres affirment, avec le même degré d'expertise sur la question, que : *« le dossier présenté occulte deux aspects pourtant essentiels : l'efficacité énergétique et le coût du projet pour la collectivité. Efficacité : le procédé d'électrolyse de l'eau présente un rendement médiocre (énergie contenue dans l'H2 produit /consommation) et produit une grande quantité de chaleur. Les ratios présentés suggèrent une utilisation de l'installation pendant presque 8.000 h/an, ce qui exclut un usage d'écêtement. Dès lors est-il rationnel de produire de l'électricité (nucléaire, hydraulique, gaz, ..) pendant les périodes de faible production des éoliennes pour injecter de l'H2 dans les réseaux de Gaz naturel, qui produira en partie de l'électricité dans une CCGT avec un rendement de 55% ??? Le modèle économique d'une telle usine ne peut que reposer sur un niveau massif de subventions. Pour RTE, l'introduction du raccordement dans la base d'actifs régulés augmente le TURPE, le prix de l'électricité éolienne est garanti par l'obligation d'achat, ... Les citoyens doivent bien comprendre le coût réel de cette installation et le coût par emploi créé. Je n'arrive pas à résoudre cette équation sur des bases normales »*.

Les interrogations sur la rentabilité économique du projet émergent également en raison de la faible expérience du porteur du projet et de l'absence de garanties actuelles pour les débouchés de sa production. Un participant souligne ainsi : «  *votre projet en est déjà au niveau de la concertation mais le modèle économique de celui-ci me pose question. Vous êtes une société qui, à l'heure actuelle, n'avez aucune unité de production en fonctionnement et vous prévoyez déjà d'en construire 2 en même temps ou presque alors même que vous n'avez jamais testé votre procédé de façon industrielle. Comment allez-vous financer le projet ? Si je comprends bien, H2V aura pour unique client GRT, mais qu'en est-il du contrat ? Est-il signé, y a-t-il déjà une promesse de quantité, pour quelle durée ? Comment pouvez-vous calculer le financement sans réellement savoir les quantités que vous pourrez vendre. Et si contrat il y a, pour une durée de quelques années, qu'advient-il de votre usine si les pouvoirs publics ou H2V font marche arrière à son terme ? ».*

Des doutes existent également par rapport aux capacités de H2V à réaliser ces projets dans les termes envisagés au départ. Un participant s'interroge en ce sens : «  *H2V a le même projet en Normandie : la société a-t-elle les moyens de porter ces deux projets en même temps ? Quels seraient les critères de choix entre Dunkerque et Port Jérôme ? Quelle sera l'utilité de l'Hydrogène produit : injection sur le réseau d' Air Liquide Hydrogène de Dunkerque pour répondre à l'obligation de 10% d'H2 vert dans l'industrie prévu dans le plan Hulot en 2023 ? Injection de l'oxygène sur le réseau oxygénoduc d'Air Liquide de Dunkerque ? Injection de l'Hydrogène sur le réseau de transport de Grtgaz à proximité ? Injection sur le réseau de distribution de gaz naturel de la CUD en appui au projet GRHYD de Dunkerque( 20% d'H2 ) ? Production d'Hydrogène pour l'associer au CO<sub>2</sub> émis par AMAL et produire un syngaz via la méthanation ? ».*

Plus simplement, d'autres se demandent «  *quel est le taux d'injection d'hydrogène dans le réseau de gaz pour assurer la viabilité économique du projet ».* Et si «  *Le projet est-il dépendant de la nouvelle loi énergie climat qui donne un statut juridique à l'Hydrogène et un futur modèle économique ? ».*

## ● CONCLUSIONS

Si la finalité de l'usine, produire de l'hydrogène « vert » afin d'être injecté dans le réseau de transport de gaz naturel, n'a pas fait l'objet de critiques particulières, certains se demandent : «  *Pourquoi s'orientent-on vers la technologie de l'hydrogène lorsque l'on sait qu'il s'agit d'un gaz super explosif et donc très très dangereux. De plus, il faut beaucoup d'énergie pour l'électrolyse. Et qu'il est si simple et ne demande pas d'énergie de produire du gaz méthane ? ».*

Concernant les avis exprimés par les participants, il convient de souligner qu'ils ont tous été favorables au projet. Certains ont pris le temps d'expliquer en détail les raisons de cette adhésion : «  *Habitant à proximité de l'agglomération dunkerquoise je m'intéresse aux projets d'aménagement du territoire de cette région déjà très urbanisée et industrialisée. Je suis généralement opposé à la poursuite de l'artificialisation des terres mais dans ce cas précis le projet me semble totalement justifié car la production d'hydrogène vert est une nécessité absolue pour notre pays qui se doit d'avancer rapidement dans les thématiques de transition énergétique, en tête desquelles figurent les solutions de stockage de l'énergie qui sont aujourd'hui le principal point de blocage au déploiement des énergies renouvelables. Il me semble important de soutenir l'émergence d'acteurs comme H2V car ils représentent de beaux projets industriels qui permettront à la France d'entrer dans la compétition internationale pour le stockage de l'énergie à faibles émissions. Je pense donc que ce projet a toute sa place dans l'écosystème industriel dunkerquois qui entame une transition vers des industries vertes. De plus les emplois créés sont des emplois de long terme, non délocalisables et non robotisables, les employés œuvreront au quotidien en faveur de la transition énergétique ».*

Pour ce qui est de la mobilité, l'atelier consacré à cette thématique n'a pas mobilisé le public. En revanche, il a permis de comprendre, grâce à l'intervention de Didier HUBERT, responsable Unité Transports Circulation Stationnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque, que l'utilisation de l'hydrogène pour son parc de bus urbain nécessiterait l'adaptation technique des véhicules et la modification de la carte grise. D'un point de vue financier, l'hydrogène ne serait pas non plus intéressant étant donné que le prix d'un bus à hydrogène est deux fois plus élevé que celui d'un bus à gaz. Enfin, concernant les biens faits sur l'environnement, le gain sur des véhicules

qui circulent déjà au Bio GNV (ce qui est le cas pour 80% du parc de bus urbain de la CUD) n'est pas assez significatif pour faire de tels investissements.

Enfin, le maître d'ouvrage n'a pas exprimé de tendances concernant l'évolution de son projet durant la concertation préalable. Il s'est inscrit dans une posture d'écoute et de réponse aux questions et arguments exprimés par les participants sans prendre d'engagement formel pendant la concertation.

## AVIS DES GARANTES SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

### • UN MAÎTRE D'OUVRAGE TRÈS DISPONIBLE ET OUVERT

Il faut souligner que toute l'équipe de H2V, autant durant la préparation de la concertation que durant son déroulement, a été d'une totale disponibilité vis-à-vis des garantes, que ce soit en termes de logistique (pour les déplacements en particulier), qu'en termes d'attention face aux remarques, propositions, suggestions des garantes.

Le maître d'ouvrage s'est également attaché à répondre positivement aux différentes demandes du public en matière d'outils d'information et s'est rendu disponible pour rencontrer les personnes qui le souhaitent après chaque réunion.

### • UN CERTAIN FLOU CONCERNANT LES ETUDES

A plusieurs reprises, des participants ont demandé s'il était possible d'avoir les résultats des études, en particulier les études acoustique, d'impact et de danger. Le maître d'ouvrage a répondu que ces études étaient en cours, et qu'elles seraient disponibles au moment de l'enquête publique. Cependant, quelques éléments de réponse délivrés lors des réunions publiques (en particulier les inventaires faune/flore, ou les études d'impact sur la biodiversité...) ont donné parfois le sentiment que les informations essentielles issues des études (même inachevées) étaient à la disposition de H2V, sans que l'équipe projet souhaitât pour autant en divulguer le contenu si tôt.

Les garantes ont regretté une certaine ambiguïté sur l'existence des conclusions de ces études.

Elles encouragent donc vivement l'équipe de H2V à mettre à disposition du public les études complètes dès que la maîtrise d'ouvrage sera en possession des résultats définitifs, et sans attendre la prochaine concertation officielle de l'enquête publique, ceci pour la complète information du public.

## RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LE PROJET ET SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### • RECOMMANDATIONS EN CAS DE POURSUITE DU PROJET

Si, à la suite de la concertation, H2V décide de poursuivre son projet, il serait souhaitable qu'il accorde une vigilance particulière aux points soulevés par le public.

Au fil des réunions et rencontres, les participants à la concertation ont formulé des propositions, qui portent sur :

- La valorisation des produits aujourd'hui rejetés et perdus (chaleur, oxygène) ;
- Une collaboration étroite avec les installations voisines, afin de mutualiser la gestion et la maîtrise des risques ;
- Des mesures concrètes et fiables pour maîtriser les risques liés à la production hydrogène ;
- L'utilisation de l'eau de mer pour le fonctionnement de l'usine et les tours de refroidissement.

Les garantes, quant à elles, appuient l'ensemble de ces recommandations.

Le maître d'ouvrage veillera particulièrement à :

- Étudier sérieusement les possibilités de valorisation autant de la chaleur que de l'oxygène produit : ce point est d'autant plus important aux yeux du public que le maître d'ouvrage est engagé dans une démarche vertueuse en faveur de l'environnement. On ne comprendrait pas qu'il ne cherche pas activement des solutions qui permettraient de ne pas perdre entièrement l'oxygène et la chaleur produits par l'électrolyse ;

- S'appuyer sur le réseau des industriels de la zone pour prendre toutes les mesures nécessaires dans la gestion du risque : l'accident récent de l'usine rouennaise Lubrizol montre à quel point le risque industriel demeure toujours présent et ses conséquences désastreuses.
- Mettre à la disposition du public les études d'impact et de danger avant l'entrée du projet en enquête publique afin de permettre aux personnes concernées et intéressées par le projet d'étudier réellement ces questions avant que le projet soit fixé.
- Étudier sérieusement la possibilité d'utiliser l'eau de mer. La concertation a révélé que les procédés existent et que les autorisations sont possibles si le projet de H2V s'oriente dans cette voie pour tenir compte des besoins exprimés par le public de préserver la ressource en eau.

Enfin, H2V s'attachera à privilégier l'emploi de personnels venant du territoire, autant pour faciliter les conditions d'accès au site et de logement dans la zone, que pour faire profiter directement les habitants des communes voisines des retombées économiques que le projet pourrait générer.

### ● INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Cette concertation a engagé un dialogue avec le territoire, et a constitué pour le maître d'ouvrage un temps de réflexion fructueux. Cela lui a permis de tester la pertinence de son projet. Au terme de la concertation, d'un projet d'entreprise peut naître un projet de territoire, si les échanges se poursuivent. Une information détaillée sera très appréciée en phase post-concertation, autant sur la future construction de l'usine que sur le chantier, ainsi que sur le calendrier des travaux.

Le maître d'ouvrage doit veiller par ailleurs à ce que toutes les études (impact, danger, acoustique, etc.) soient mises en ligne, à disposition du public, dès qu'elles seront complétées et disponibles et avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Les informations concernant les emplois, et les profils des postes recherchés seront diffusées dès que possible, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.

La proposition d'organiser des visites une fois l'usine terminée pourrait également être retenue.

De façon générale, le maître d'ouvrage mettra à profit les bonnes relations qu'il a nouées avec les acteurs du territoire pour continuer de partager les informations utiles à la population, aux riverains, aux habitants des communes concernées par le projet, dans la plus grande transparence.

# LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1



SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

DÉCISION N° 2019 / 127 / H2V 59 / 4

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE PAR ELECTROLYSE DE L'EAU SUR LA COMMUNE DE LOON PLAG (59), DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n°2019/36/H2V 59/1 du 6 mars 2019, décidant d'organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garantes, Mesdames Isabelle JARRY et Clara OSADTCHY,
- vu la lettre de démission de Madame Clara OSADTCHY en date du 27 mars 2019 pour des raisons personnelles,
- vu sa décision n°2019/66/H2V 59/2 du 3 avril 2019, désignant Monsieur André LE MORVAN comme garant de la concertation préalable en remplacement de Madame Clara OSADTCHY,
- vu sa décision n°2019/111/H2V 59/3 du 3 juillet 2019 demandant des précisions concernant le dossier de concertation préalable et définissant des modalités complémentaires de la concertation,
- vu le courrier et le dossier de concertation annexé de Monsieur Lucien MALLET, Président de H2V INDUSTRY, en date du 18 juillet 2019,
- vu la lettre de démission de Monsieur André LE MORVAN en date du 23 juillet 2019 pour des raisons personnelles,

considérant que :

- les maîtres d'ouvrage ont apporté des modifications au dossier et aux modalités de concertation, mais que le dossier reste difficilement appropriable pour le public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

### Article 1 :

Madame Paola OROZCO-SOUËL est désignée garante de la concertation préalable sur le projet de construction d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau sur la commune de LOON PLAG, en remplacement de Monsieur André LE MORVAN.

### Article 2 :

La Commission prend acte des modifications opérées par les maîtres d'ouvrage quant aux modalités de concertation du projet de construction d'usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau sur la commune de Loon Plage (59) dans les Hauts de France.

**Article 3 :**

Conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> de l'article R.121-8 du Code de l'environnement, la CNDP définit les modalités suivantes :

- le calendrier des rencontres de la concertation doit être rythmé de manière à garantir la mobilisation du public,
- les maîtres d'ouvrage doivent publier au moins quinze jours avant le début de la concertation les lieux, dates, horaires, objectifs et thèmes précis des réunions publiques et des ateliers compris dans le dispositif de concertation préalable,
- une synthèse en 4 pages du dossier de concertation doit être réalisée par les maîtres d'ouvrage, afin de favoriser la mobilisation du public et son appropriation des enjeux du projet,
- cette synthèse est réalisée sur la base d'échanges avec les garantes et doit comprendre au moins : un schéma sur le fonctionnement de l'usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et trois encadrés (1/Résumé du projet ; 2/Enjeux socio-économiques; 3/ Risques industriels), afin de mieux éclairer les enjeux de cette filière naissante.

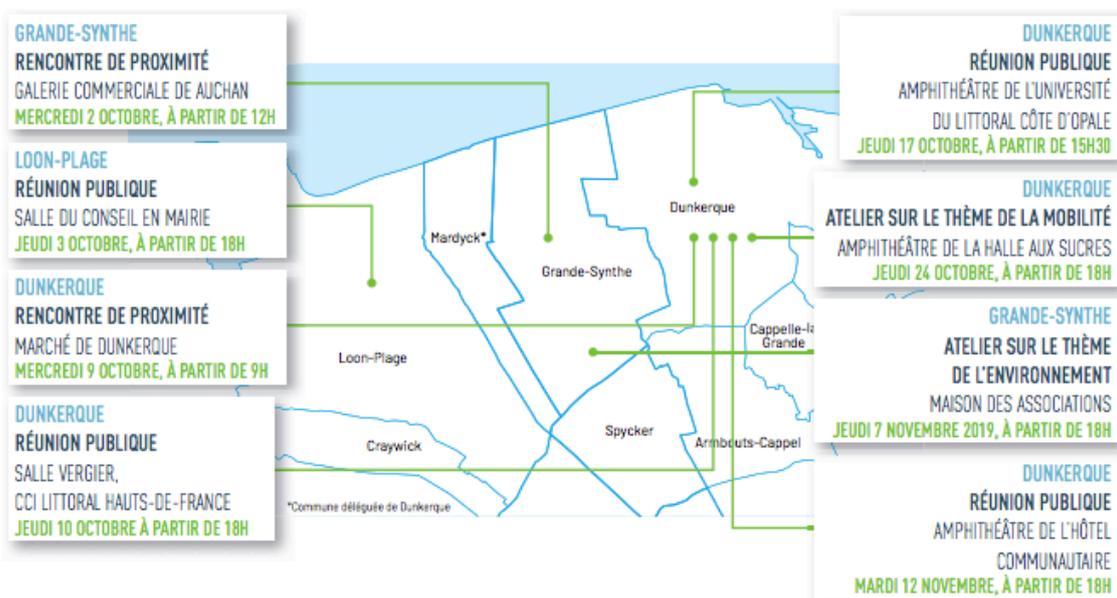
**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente  
  
Chantal JOUANNO

- ANNEXE 2

## Les rendez-vous de la concertation





244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)